

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 6^e réunion de l'année 2022 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 5 avril 2022**, à 17 h 15, par visioconférence, sous la présidence de M. François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Michel Pineault
M. Philippe Saindon
M. Kurt Vignola

ABSENCE

Mme Janice Lemoignan

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Madame Claire Bérubé, secrétaire d'assemblée
Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles (sujets 4, 5 et 6)

22-06.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, monsieur François Dornier souhaite la bienvenue aux membres.

22-06.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

22-06.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E RÉUNION DE L'ANNÉE 2022 DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 22-05) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Monsieur François Dornier, président du comité exécutif, présente le point. Les membres n'ont pas de commentaires ni de modifications en regard du procès-verbal de la dernière réunion du comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

22-06.04 PALAIS DE JUSTICE DE RIMOUSKI / ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE GEORGES-BEAULIEU À DES FINS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN PÉRIODE D'APPLICATION DES MESURES D'URGENCE : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Dans le but de mettre en œuvre son plan des mesures d'urgence, le palais de justice de Rimouski a demandé l'autorisation au Cégep de Rimouski d'utiliser la salle Georges-Beaulieu dans le cas où une situation d'urgence devait se produire, et ce, afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagères et usagers du palais de justice.

Les deux (2) parties ont procédé à la rédaction de l'*Entente pour l'utilisation de la salle Georges-Beaulieu à des fins d'hébergement temporaire en période d'application des mesures d'urgence au Cégep de Rimouski* qui précise les modalités régissant l'utilisation de la salle à des fins d'hébergement temporaire ainsi que des services de cafétéria.

Cette entente est applicable sur une période de dix (10) ans.

CONSIDÉRANT

- Que le Cégep de Rimouski possède les espaces nécessaires pour accueillir temporairement les personnes visées et assurer leur sécurité;
- Que le Cégep de Rimouski se situe à proximité du Palais de justice de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'Entente pour l'utilisation de la salle Georges-Beaulieu à des fins d'hébergement temporaire en période d'application des mesures d'urgence et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Marie-Josée Proulx, à signer ladite entente.

22-06.05 CÉGEP DE RIMOUSKI / ENTENTE POUR L'UTILISATION DU PALAIS DE JUSTICE DE RIMOUSKI À DES FINS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN PÉRIODE D'APPLICATION DES MESURES D'URGENCE : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Cégep de Rimouski a vécu au cours de l'année 2022 deux (2) situations où l'application des mesures d'urgence a dû être mise en oeuvre. Dans le but de mettre à jour son plan des mesures d'urgence en cas d'intervention ultérieure et assurer la sécurité du personnel et des étudiantes et étudiants, le Cégep a convenu avec le palais de justice de Rimouski que, durant les périodes hivernales et pluvieuses, la communauté collégiale occupant les locaux du PEPS serait dirigée vers le palais de justice de Rimouski.

Les deux (2) parties ont procédé à la rédaction de l'Entente pour l'utilisation du palais de justice à des fins d'hébergement temporaire en période d'application des mesures d'urgence au Cégep de Rimouski qui précise les modalités régissant l'utilisation des locaux déterminés à des fins d'hébergement temporaire.

Cette entente est applicable sur une période de dix (10) ans.

CONSIDÉRANT

- L'importance d'assurer la sécurité de la communauté collégiale lors de situations d'urgence;
- Que le Palais de justice de Rimouski se situe à proximité du Cégep de Rimouski;
- Les événements vécus au cours de l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par monsieur Kurt Vignola, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'Entente pour l'utilisation du palais de justice à des fins d'hébergement temporaire en période d'application des mesures d'urgence au Cégep de Rimouski et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Marie-Josée Proulx, à signer ladite entente.

22-06.06 CÉGEP DE RIMOUSKI / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET DE RÉFECTION DU PAVILLON D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (PEPS) / CHOIX DES PROFESSIONNELS (DISCIPLINE ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE) : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le Service de l'approvisionnement et de la reprographie a publié un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, numéro 2202800, qui se terminait le 16 mars 2022, à 11 h. L'appel d'offres avait deux (2) volets, soit les services professionnels en architecture et en ingénierie.

Huit (8) firmes ont présenté leur candidature dans le cadre de cet appel d'offres. Par spécialité et par ordre alphabétique, les firmes sont :

En architecture :

1. Le consortium Goulet et Lebel + BGLA, Architectes (Rimouski, Québec);
2. Le consortium Proulx Savard + CCM2, Architectes (Rimouski, Québec).

En ingénierie (mécanique, électricité, structure) :

1. CIMA + S.E.N.C. (Rimouski, Québec);
2. GBI Experts-conseils inc. (Montréal, Québec);
3. LGT inc. (Rimouski, Québec);
4. Tétra Tech QI inc. (Rimouski, Québec).

Les personnes présentes lors de l'ouverture publique des propositions, tenue au Cégep de Rimouski le mercredi 16 mars 2022, étaient :

- Véronique Côté, technicienne en administration au Service de l'approvisionnement et de la reprographie au Cégep de Rimouski;
- François Gagnon, coordonnateur au Service de l'approvisionnement et de la reprographie au Cégep de Rimouski;
- Robin Saint-Laurent, coordonnateur des Projets et infrastructures au Cégep de Rimouski.

Un comité de sélection a ensuite analysé les candidatures reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

CONSIDÉRANT

- La conformité des soumissions reçues;
- Les résultats des analyses des différents concours;
- L'article 2.02 - Prix applicables du document *Régie* de l'appel d'offres qui stipule que la contrepartie des services est calculée en fonction des méthodes prévues au *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 12) et des *architectes* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 9) qui, selon la prestation, peut être horaire, à forfait ou à pourcentage (partie 2.00 du Contrat);
- Les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat de services professionnels en architecture liée au projet de réfection du pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) du Cégep de Rimouski à la firme Le consortium Proulx Savard + CCM2, Architectes (Rimouski, Québec) et d'autoriser l'attribution du contrat de service professionnel en ingénierie liée au projet de réfection du pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) du Cégep de Rimouski à la firme CIMA + S.E.N.C. (Rimouski, Québec).

22-06.07 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATRICE OU DE COORDONNATEUR À LA DIRECTION DES FORMATIONS CONTINUES ET DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL (DFCDI) : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Au printemps 2021, la DFCDI a procédé à une restructuration de ses activités afin d'être plus efficace et de recentrer les dossiers et le travail à accomplir autour d'axes de responsabilités davantage délimitées. En ce sens, l'ensemble de l'offre de formations découlant du Cégep de Rimouski, du Centre matapédien d'études collégiales et du Centre de plongée professionnelle, qu'elles soient créditées ou non, de même que le service de la Reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ont été regroupés sous un même service. Toutefois, ce regroupement a augmenté significativement le volume de travail au sein du service et pour la gestionnaire en place.

Afin de valider la nature du besoin et d'assurer les tâches administratives de suivi et de contrôle en lien avec la RAC, un emploi temporaire de gestionnaire administratif a été implanté (CE 21-07.07). L'augmentation des demandes ministérielles en lien avec l'offre de la RAC et les demandes accrues découlant des formations sur mesure (plus de projets avec Services Québec et augmentation des projets pour les entreprises) requiert que le niveau d'encadrement doive être rehaussé, puisque le niveau d'autonomie pour la gestion de ces secteurs est accru. De plus, un suivi plus accru assorti de la légitimité d'engager des actions ou de prise de décision dans des contextes qui demandent un positionnement ou une exécution rapide permettront d'être plus efficient.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 6.1.2 que « Chaque poste régulier fait l'objet d'une classification et d'une description de tâches par la Direction des ressources humaines, en collaboration avec la direction concernée ».

Ainsi, cette analyse confirme que la description des tâches relève davantage d'un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur. Un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur à la DFCDI doit donc être créé et un comité de sélection doit être formé.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel-cadre, examine les candidatures reçues.

CONSIDÉRANT

- La restructuration du secteur d'activité de la DFCDI depuis le printemps 2021;
- Le regroupement, en un seul service, de l'offre de formation du Cégep de Rimouski, du Centre matapédien d'études collégiales et du Centre de plongée professionnelle, ainsi que de la RAC;
- Le besoin d'un encadrement rehaussé dû à l'augmentation des demandes ministérielles en lien avec l'offre de la RAC et les demandes accrues découlant des formations sur mesure (plus de projets avec Services Québec et augmentation des projets pour les entreprises);
- La confirmation par la Direction des ressources humaines concernant la description et la classification;
- La consultation auprès de l'Association locale des cadres le 29 mars 2022, en vertu de l'article 6.2 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre*;
- Le cadre réglementaire en vigueur;

Sous réserve de l'avis favorable de l'Association des cadres du Cégep de Rimouski, procéder à la création d'un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur à la DFCDI et procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- La supérieure immédiate, madame Julie Gasse;
- La directrice des Ressources humaines (responsable du comité), madame Vicky Boucher;
- Une ou un membre du comité exécutif;
- Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

L'entrée en fonction de la coordonnatrice ou du coordonnateur est prévue en mai 2022.

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Kurt Vignola ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur à la DFCDI et procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes tel que mentionné ci-dessus sous réserve de l'avis favorable de l'Association des cadres du Cégep de Rimouski. Les membres conviennent également que monsieur François Dornier représentera le comité exécutif au comité de sélection.

22-06.08 APPROBATION DES MÉDAILLONS D'HONNEUR DU COLLÈGE DE RIMOUSKI 2022 : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Dornier mentionne qu'une modification sera apportée à la liste soumise aux membres de l'exécutif à l'effet qu'il n'y aura pas de médaillon remis à l'ensemble du personnel contrairement à ce qui est indiqué à la page 4 dudit document. Les candidatures sont proposées par le comité de direction du Collège. Il y a deux sortes de médaillons, l'un Collège et l'autre Cégep. La différence est la suivante : par exemple, si deux employés réalisaient un exploit dans le cadre de leur travail et que ce travail est bénéfique au cégep, mais également à l'IMQ et au CMÉC, dans ce cas, les employés recevraient un médaillon ayant la signature Collège.

À la question de monsieur Philippe Saindon concernant le fait que l'IMQ et le CMÉC n'ont pas leur propre médaillon, monsieur Dornier explique qu'il est toujours possible pour eux d'en obtenir un qui serait distinct à chacun. Lorsque le Collège a instauré cette pratique, l'IMQ et le CMÉC n'avaient pas souhaité avoir chacun leur propre médaillon.

Les médaillons d'honneur Collège et Cégep de Rimouski sont décernés à des membres du personnel en reconnaissance de leur contribution significative au développement du Collège et témoignent de l'estime dans laquelle elles et ils sont tenu(e)s par l'établissement.

Toutes les personnes méritantes ne pourront recevoir un médaillon. Cependant, il faut s'assurer que chaque récipiendaire soit digne de cette marque d'appréciation et d'estime. Le choix des récipiendaires doit s'appuyer sur le fait que cette perception positive est largement répandue et qu'elle est partagée dans l'ensemble de la communauté collégiale.

Ainsi, le directeur général a invité les membres du comité de direction à prendre part à une consultation afin de désigner les personnes pouvant se mériter cette reconnaissance. Après analyse des candidatures, le comité de direction est en mesure de recommander au conseil une liste de personnes à qui sera remise cette distinction.

CONSIDÉRANT

- La qualité des candidatures retenues;
- La recommandation unanime du comité de direction au comité exécutif;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les médaillons d'honneur du Collège de Rimouski 2022 tel que présenté.

22-06.09 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Dornier mentionne que pour l'an prochain, il y aura une baisse des inscriptions des étudiantes et des étudiants du Collège. Concernant la situation financière, de nouvelles règles budgétaires actualisées pour les conventions collectives sont en vigueur. Les calculs financiers étant plus conservateurs, le Collège devrait recevoir quelques centaines de milliers de dollars en retour. La direction est en attente du rapport de la firme Mallette. À la suite du dépôt du rapport, une présentation sera faite au comité exécutif et au comité de vérification. Un conseil d'administration spécial aura lieu probablement en mai pour discuter de la situation financière du Collège. Les crédits budgétaires pour l'année 2022-2023 sont attendus pour le 22 avril. Nous croyons que des réponses positives sont à venir.

À la question de monsieur Philippe Saindon concernant la prochaine rencontre du comité exécutif, monsieur Dornier croit qu'elle aura lieu au début du mois de mai. Cette rencontre sera suivie d'une réunion spéciale du Conseil d'administration lors de laquelle on présentera notamment l'ensemble des données de la firme Mallette, une stratégie financière, un plan de communication, un budget, le redressement financier proposé ainsi que les scénarios envisagés.

22-06.10 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance. La séance est levée à 17 h 45.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)